



DECRET
N° D MB/FL 2022-03

Décret de rattachement des relais paroissiaux de Montbeugny, Montilly et Saint-Voir

Après avoir consulté les curés des paroisses Notre Dame de Moulins, Sainte Marie-Mère de Dieu, Saint Jean XXIII et Sainte Croix du bocage bourbonnais,

Après avoir entendu le Conseil presbytéral conformément aux dispositions du code de droit canonique (canon 515§2),

A compter du 1^{er} septembre 2022 :

- ❖ les relais paroissiaux de **Montbeugny** et de **Montilly** rejoindront la **paroisse Notre Dame de Moulins**,
- ❖ le relais paroissial de **Saint-Voir** rejoindra la **paroisse Jean XXIII**.

Selon les besoins, les nécessaires évolutions administratives et pastorales pourront se faire au cours de l'année 2022.

François LAVOCAT
Chancelier



Fait à Moulins le 1^{er} janvier 2022

Marc BEAUMONT
Évêque de Moulins